

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DFPE 147: établissements d'accueil de la petite enfance engagés dans la démarche « à vocation d'insertion professionnelle » - conclusion de 6 conventions de subventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1, L. 2122-21 et suivants ;

Vu la circulaire CNAF 2016-009 du 22 juin 2016 précisant les modalités de mise en œuvre de la charte nationale relative aux « crèches à vocation d'insertion professionnelle » ;

Vu le courrier de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris notifiant à la Ville de Paris la décision de la Commission d'action sociale, lors de sa séance du 13 octobre 2020, de soutenir la démarche dite « à vocation d'insertion professionnelle » de 6 établissements municipaux d'accueil de la petite enfance (HG Reynaldo Hahn ; HG Joseph Python ; MA Max Jacob ; MA Porte de Vanves ; CC Amiraux ; CC Huchard), en attribuant à chaque établissement une aide au démarrage de 10 000 € ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer les 6 conventions de subvention de fonctionnement correspondantes ;

Vu l'avis des Conseil du 13^e arrondissement en date du 29 mars 2021 ;

Vu l'avis des Conseil du 14^e arrondissement en date du 30 mars 2021 ;

Vu l'avis des Conseil du 18^e arrondissement en date du 6 avril 2021 ;

Vu l'avis des Conseil du 20^e arrondissement en date du 29 mars 20231 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, les conventions de subvention de fonctionnement des équipements jointes à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO